

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 025-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.75

Déposée le: 19.01.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Näf (Muri, PS) (porte-parole)
Gasser (Bévilard, PSA)

Cosignataires: 19

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: —
Proposition du
Conseil-exécutif:



Fonds de la formation

Le Conseil-exécutif est chargé de soumettre au Grand Conseil une proposition de loi permettant de créer un fonds de la formation, dont les grandes lignes seront les suivantes :

1. Le fonds de la formation ne peut être alimenté que si les conditions du frein à l'endettement appliqué au compte de fonctionnement et du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements sont respectées pour l'exercice au débit duquel cette alimentation intervient.
2. Les ressources du fonds de la formation peuvent servir à :
 - a) assurer le financement pérenne des offres de formation publiques et éviter ainsi des suppressions pour des raisons financières ;
 - b) financer de nouveaux projets d'infrastructure d'institutions publiques de formation ;
 - c) financer des offres de formation supplémentaires qui améliorent le potentiel économique du canton de Berne.

3. L'utilisation des ressources du fonds est du ressort du Grand Conseil.

Développement :

La situation financière du canton de Berne a conduit ces dernières années à la dislocation de la formation alors même que son importance est unanimement reconnue et que ces mesures sont regrettées. Il faut stopper cette tendance qui met en péril l'avenir du canton. Le canton Berne, en tant que lieu de formation, doit également d'investir dans les infrastructures des institutions de formation et pouvoir, en cas de besoin, financer des offres de formation supplémentaires. Ces offres doivent contribuer à fournir de la main d'œuvre qualifiée à l'économie bernoise. Citons à titre d'exemple le campus Biel/Bienne ou des projets dans le domaine des professions de la santé. Avec ce nouveau fonds, le canton de Berne pourrait réussir, malgré un frein à l'endettement très sévère, à maintenir ses institutions de formation en bonne santé pour un avenir économique fort et à les protéger des aléas financiers dus à la conjoncture.